

A. légales

Avis administratif

Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors
Alpages du Jas neuf, de la Grande Cabane et de
Pré-Peyret

Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en valeur pastorale des trois alpages

- Mise en place d'un partenariat de gestion des
3 alpages situés dans la Réserve Naturelle Natio-
nale des Hauts Plateaux du Vercors
- 4000 ha propriété du département
de l'Isère
- Capacité de chargement indicatif par alpage :
2400/2200/3500 têtes ovins

Réponse formelle attendue au plus tard pour le 18 novembre 2021 - 16H

Dossier de candidature à retirer au Département
de l'Isère - Direction de l'aménagement - Service
Patrimoine Naturel - 9, rue Jean Bocq CS41096
38022 Grenoble cedex 1 ou sur le site
<https://www.isere.fr/marches-publics>

Vos annonces légales
sont reçues

jusqu'au mardi 12h
pour parution le jeudi

Avis SAFER



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et
de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange
ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 38 21 0186 01 : superficie totale : 1 ha 63 a 18 ca dont 5 a 16 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non.
Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : PONTCHARRA (1 ha 63 a 18 ca) - 'Gayets': BC- 129- 130 - 'Le
renewier': BC- 51- 333[57]- 504[56] - 'Le vernay': AY- 28. Zonage : PONTCHARRA : A. Occupé
mais bail résilié dans l'acte de vente

AP 38 21 0155 01 : superficie totale : 19 a 50 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire :
SABLONS (19 a 50 ca) - 'Champ bachat': ZB- 245. Zonage : SABLONS : A. Libre

AS 38 21 0185 01 : superficie totale : 72 a 26 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépen-
dances non agricoles. Parcellaire : VILLEFONTAINE (72 a 26 ca) - 'Servenoble': AP- 57- 65[1667].
Zonage : VILLEFONTAINE : N. Libre

AS 38 21 0182 01 : superficie totale : 6 ha 73 a 69 ca dont 65 a 40 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non.
Bâti : Bâtiments d'habitation et d'ex-ploitation ensemble. Parcellaire : LES COTES-D'AREY (6 ha 73
a 69 ca) - 'La brachère': AL- 172- 177- 181- 182- 183- 184- 185- 186- 188- 190- 191- 192- 200- 201-
328 - 'Les ecuminaux': AM- 197- 198- 199. Zonage : LES COTES-D'AREY : A - N. Loué sur une
partie de la surface

AS 38 21 0184 01 : superficie totale : 2 ha 62 a 24 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Par-
cellaire : VIENNE (2 ha 62 a 24 ca) - 'Beauregard': BL- 185- 189- 190- 248[192]- 250[195]- 323[247]
(J)- 323[247](K) - 'De beauregard': BL- 191. Zonage : VIENNE : N. Libre

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés
suivant la date du **13/11/2021** (pas-sé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit
en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voir
par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la
Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél :
04 38 49 91 30 Mail : direction38@safer-aura.fr. CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE
CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Notez-le

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2022 /

Retrouvailles

La prochaine édition du Concours
général agricole se déroulera du
26 février au 6 mars 2022, à Paris,
Porte de Versailles.

Il est donc possible de s'y inscrire pour
présenter des produits. L'inscription se
fait sur le site du CGA ou par papier en
téléchargeant un dossier :

[https://www.concours-general-agri-
cole.fr/cga-edition-2022/se-connecter/](https://www.concours-general-agricole.fr/cga-edition-2022/se-connecter/)
Voici quelques bonnes raisons de partici-
per au concours : confronter ses produits
à ceux des concurrents, obtenir un avis
de professionnels et ainsi continuer à
parfaire sa production, faire découvrir
ses produits à la presse et aux acheteurs.....

Toutes les informations sur le site in-
ternet : [https://www.concours-general-
agricole.fr/](https://www.concours-general-agricole.fr/)

Contact : Sabine Bancillon - 0476 20 68 26 -
sabine.bancillon@isere.chambagri.fr ■

Concours	Clôture des inscriptions (dates limites de réception de tous les documents tels que le justificatif de tarif réduit et le paiement cachet de la poste faisant foi)
Armagnac	26 octobre 2021
Volailles	
Apéritifs	14 novembre 2021
Bières	
Charouteries	
Confitures	
Jus de fruits	
Miels et hydromels	
Produits laitiers	
Produits issus de palmipèdes gras	12 décembre 2021
Cidres et poirés	
Eaux de vie (sauf Armagnac et Alsace)	
Épices	
Huiles de noix	
Produits de l'aqua culture	
Miscellées (vins de liqueurs à permeaux)	
Rhums et punchs	7 janvier 2022
Vandres	
Produits oléicoles	
Eaux de Vie d'Alsace	

Agenda

Réunions pro

Mois de la transmission

Plusieurs évènements sont
organisés par la chambre
d'agriculture à l'intention des
agriculteurs de plus de 56 ans
afin de les accompagner dans les
projets de transmission de leur
exploitation :

22 novembre de 13h à 17h30 à
Mens : forum de la transmission
regroupant les experts de la
transmission agricole. On pourra
y retrouver le Point accueil
transmission ; la MSA, la DDT,
la Safer, un notaire, des juristes
en droit des sociétés et en droit

foncier, un conseiller en gestion de
patrimoine...

25 novembre de 14h à 16h30 à
Vinay : rencontre et échanges sur
le thème de la transmission en
production de noix.

3 et 10 décembre : formation
« bien transmettre : aspects
juridiques, fiscaux, humains ».

27 octobre au 9 novembre

Elections à la chambre de commerce

Les chefs d'entreprise seront
amenés à élire au mois
de novembre 2021 leurs

représentants aux Chambres
de commerce et d'industrie de
Grenoble et d'Auvergne-Rhône-
Alpes.

Qui peut voter ?

- à titre personnel, les
commerçants (immatriculés au
Registre du Commerce et des
Sociétés), les chefs d'entreprise
individuelle (à la fois inscrits
au Répertoire des métiers et
immatriculés au RCS) et les
conjoints collaborateurs de ces
derniers.

- Par l'intermédiaire d'un
représentant, les sociétés
commerciales par la forme, les
établissements publics industriels
et commerciaux, et leurs

Recette

A VOS FOURNEAUX/ Un mariage subtil et
terrien pour un velouté très parfumé.

Velouté de pommes de terre au gorgonzola, coriandre, noisettes

Temps de préparation :
30 minutes.

Cuisson : 15 minutes.

Ingrédients pour 4 personnes :

- 700 g pommes de terre
- 1 échalote
- 120 g de gorgonzola
- 25 cl de bouillon de légumes
- 1 filet d'huile d'olive
- Feuilles de coriandre (ou de basilic)
- Noisettes concassées



© CNIPT - Amélie Roche

Etapes

Eplucher les pommes de terre et les
couper en cubes.
Peler et émincer finement l'échalote.
Faire revenir les échalotes dans une
casserole avec un filet d'huile d'olive.
Ajouter les cubes de pommes de
terre, le bouillon de légumes, saler et

poivrer.

Porter à ébullition et laisser ensuite
cuire à couvert pendant +/- 15 mi-
nutes.

Mixer la soupe, ajouter le gorgonzola
et mélanger jusqu'à ce qu'il soit bien
fondu. Poivrer, parsemer de feuilles
de coriandre et de noisettes concas-
sées, déguster bien chaud. ■

FORMATION DES JEUNES AGRICULTEURS /

Communiquez positivement pour lutter contre l'agribashing

Le 23 novembre, salle Michon à la Maison des agriculteurs de Grenoble de 9h-17h

Pour être capable de :

Trouver des arguments pour répondre aux différentes attaques des citoyens,
politiques...
- S'approprier des techniques pour gérer ses émotions tout en défendant ses
idées et son métier

- Définir des actions à mettre en place

Gratuit pour les adhérents JA38 et 60 € pour les non adhérents JA38.

Inscription obligatoire auprès de ja38@jeunesagriculteurs-aura.fr ou au
06 18 37 75 95

Prise de parole en public

Pré-requis conseillé : avoir réalisé la formation d'une journée « *communiquez
positivement* »

Le 7 décembre, à la Maison des agriculteurs de Grenoble de 9h à 17h

- Structurer un discours efficacement pour faire passer un message clairement

- Soigner son accroche et la conclusion

- Choisir des arguments clés pour convaincre

- Répondre à des journalistes en conservant un message clé et en gérant ses
émotions

- Déterminer ses atouts et pistes de progrès dans la prise de parole en public

Gratuit pour les adhérents JA38 et 60 € pour les non adhérents JA38.

Inscription obligatoire auprès de ja38@jeunesagriculteurs-aura.fr ou au
06 18 37 75 95

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Elaboration du document unique des risques professionnels grâce au logiciel
systema.

Formation réalisée par Edouard GALIANA

le 9 décembre au lycée agricole privé de Saint-Siméon-de-Bressieux de 9h à 17h.

L'employeur doit réaliser ce document pour diminuer les risques de
contentieux. Il doit pouvoir informer ses salariés ou stagiaires des risques
professionnels pour leur permettre d'assurer leur propre sécurité et leur santé.
DOCUMENT OBLIGATOIRE dès que l'on a un salarié ou stagiaire.

50 € pour les adhérents JA38 (coût de la création du compte systema) et 80 €
pour les non adhérents JA38

Inscription obligatoire auprès de ja38@jeunesagriculteurs-aura.fr ou au
06 18 37 75 95 ■

établissements secondaires.

Comment et quand voter ?

Les électeurs votent par voie
électronique via la plateforme
<https://www.jevote.cci.fr>

La campagne électorale officielle

des candidats se déroule du
27 octobre au 9 novembre 2021.
Les résultats seront proclamés le
15 novembre 2021 au plus tard.